



Rapport annuel 2010-2011



Ordre des comptables
en management
accrédités du Québec

Une profession tournée vers l'avenir

Encore en 2010-2011, et pour la troisième année consécutive, le nombre de nouveaux candidats à la profession de CMA a dépassé la barre des 600, ce qui confirme l'ascension de la profession qui avait commencé à se manifester en 2007-2008.

Cette performance est une fois de plus une source de fierté pour toute l'équipe de l'Ordre, une équipe élargie et orientée vers le développement et l'affirmation de la profession, comme le prévoient tant le plan stratégique triennal que la nouvelle structure organisationnelle. C'est d'ailleurs dans cette perspective que l'Ordre a emménagé dans de nouveaux locaux au cours de la dernière année, afin de répondre aux impératifs de la croissance et du développement de la profession, et de maintenir la qualité de ses services au plus haut niveau.



Photo de la couverture : Paul Labelle, photographe, avec la complicité de l'ensemble des membres du personnel de l'Ordre dans ses nouveaux locaux.

RÔLE DU CMA

Créer de la valeur au sein des organisations grâce à une approche intégrée et systémique de la gestion stratégique et financière.

MISSION DE L'ORDRE DES CMA DU QUÉBEC

Assurer la protection du public et le leadership de la profession de CMA par le maintien de standards élevés visant à accroître la performance des organisations. Pour ce faire, l'Ordre encadre l'exercice de la profession, la valorise et en assure le rayonnement, se positionne comme la référence auprès des membres et des employeurs et soutient le développement des compétences de ses membres.

VALEURS

Intégrité, excellence, esprit d'entreprise et adaptabilité.

Conseil exécutif Gouvernement du Québec

Québec, juin 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles,

Jean-Marc Fournier

Ministre responsable

Montréal, juin 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil,

Marie-Andrée Giroux, FCMA

Office des professions du Québec

Montréal, juin 2011

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil,

Marie-Andrée Giroux, FCMA



Marie-Andrée Giroux, FCMA
Présidente du Conseil

Message de la présidente du Conseil

En même temps qu'elle aura permis à l'Ordre de poser des jalons déterminants pour l'avenir de la profession, l'année 2010-2011 a été marquée de réalisations éclatantes qui laissent entrevoir un horizon prometteur.

D'entrée de jeu, on ne saurait passer sous silence la formidable performance de la profession au chapitre du recrutement, tant et si bien qu'après avoir franchi la barre des 600 nouveaux candidats à la profession pour la troisième année d'affilée, le nombre de nouveaux membres devrait à son tour atteindre des niveaux records au cours des prochains exercices. Voilà une heureuse perspective dont nous avons déjà eu un avant-goût, grâce à une croissance nette de l'effectif de 3,3 %, comparativement à 2,5 % l'an dernier.

Mais l'année aura été faste à bien d'autres égards, notamment avec l'entrée en vigueur de l'ensemble du cadre réglementaire qui permet maintenant à l'Ordre d'émettre des permis de comptabilité publique à ses membres qui satisfont les exigences communes aux trois ordres comptables et directement associées aux compétences requises pour exercer la comptabilité publique. Je suis fière de pouvoir dire que dès l'entrée en vigueur des règlements, toute l'infrastructure de gestion était en place, de l'évaluation des demandes d'équivalence, en passant par le programme de postcertification en comptabilité publique, l'Examen de comptabilité publique, l'accréditation de maîtres de stage, ainsi que la déclaration et le rapport de stage, de telle sorte que les tout premiers permis de comptabilité publique CMA ont été émis ces derniers mois.

© Jean Berthelot



Quatre des dix nouveaux titulaires d'un permis de comptabilité publique honorés lors de la Remise des diplômes CMA 2011 : dans l'ordre habituel, Louis-M. Doyon, CMA auditeur, Pierre D. Fauteux, CMA auditeur, M.A. Ginette Giroux, CMA auditrice, et Hubert Laberge, CMA auditeur.

© Frank Desjardins

Si on peut à juste titre voir dans l'acquisition des pleins droits d'exercice de la comptabilité publique une nouvelle étape de l'évolution de notre profession qui ouvre du même coup tous les horizons aux aspirants à la profession, on ne peut que s'étonner que le *Code des professions*, lui, ait gardé depuis son adoption en 1973 une image figée, pour ne pas dire dépassée, des comptables en management accrédités. Qu'à cela ne tienne, le groupe expert que nous avons formé pour actualiser le champ de pratique des CMA a complété les travaux qu'il avait entrepris en 2009, ce qui nous a permis d'asseoir solidement nos représentations pour réclamer une révision de l'article 37a) du *Code*.

Reste que l'année a été particulièrement féconde en matière de réglementation. Avec l'adoption de plusieurs nouveaux règlements – pratique en société, fonds d'indemnisation et titre d'auditeur - et des modifications apportées au *Code de déontologie* et au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle*, l'exercice de la profession est mieux encadré et la protection du public, accrue.

Au cœur même de la mission de l'Ordre, le souci de protéger le public a justement motivé l'adoption, en 2009, de la réglementation qui a rendu la formation continue obligatoire pour tous les CMA. Le premier cycle triennal de formation continue a donc débuté avec l'année 2010-2011, donnant ainsi l'occasion à l'Ordre de multiplier les initiatives pour soutenir le maintien et le développement des compétences des CMA et, par ricochet, favoriser le respect des nouvelles exigences.

Une voix au chapitre

Encore cette année, l'Ordre a accentué sa présence sur la scène publique et il a profité de toutes les occasions qui se sont présentées pour faire entendre la voix des CMA. Notre message a porté puisque le ministre des Finances du Québec a fait écho aux nombreuses pistes de redressement des finances publiques que nous avons mises de l'avant dans le cadre des consultations prébudgétaires, notamment au chapitre des mesures incitatives visant à retenir les travailleurs âgés sur le marché du travail.

Nous avons également pris une part active aux consultations reliées à l'élaboration de la stratégie entrepreneuriale du gouvernement du Québec, en recommandant entre autres un redéploiement des nombreuses ressources financières qu'il consacre à l'essor de l'entrepreneuriat. L'Ordre a aussi suggéré que l'État soumette les organismes subventionnés à l'obligation de rendre compte, afin de garder l'œil sur l'utilisation des fonds et d'en mesurer l'impact réel.

Il faut dire que la saine gestion de l'Ordre lui permet en quelque sorte de prêcher par l'exemple, lui qui s'inspire des meilleures pratiques des organismes sans but lucratif en matière de gestion budgétaire et financière. Nous avons d'ailleurs adopté, au cours de l'année, une politique de gestion de l'actif net visant à porter l'avoir des membres à 20 % des revenus annuels à moyen terme. C'est précisément cette rigueur qui nous autorise à faire des projets d'avenir. Et nous en avons!



La prise de position de l'Ordre sur les priorités budgétaires du Québec a été reprise dans plusieurs journaux à la veille du dépôt du budget.



La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Kathleen Weil, a honoré de sa présence les invités au premier Gala des Ambassadeurs CMA.

© Marcel La Haye

Une profession tournée vers l'avenir

Pièce maîtresse de notre planification à moyen terme, le nouveau plan stratégique triennal que nous avons élaboré jette les bases du développement de la profession au cours des prochaines années, alors que nous nous apprêtons à franchir le cap symbolique des 10 000 membres et candidats. Sur une période de six mois et à l'aide d'un large éventail d'outils, notamment un sondage réalisé auprès de l'ensemble de notre effectif, nous avons soigneusement pris le pouls de notre environnement interne et externe. Cet exercice nous a permis de dégager les trois grands axes qui orienteront nos plans d'action au cours des prochaines années, à savoir la notoriété et la visibilité de l'Ordre et des CMA, la différenciation du produit CMA, ainsi que le développement des membres et la propulsion de leur carrière.

Le nouveau plan prévoit la mise en place de plusieurs éléments qui nous permettront de faire face aux défis qui attendent la profession et de nous adapter à l'évolution du marché du travail et du monde des affaires. Je suis convaincue que les orientations que nous avons privilégiées donneront une nouvelle impulsion à la profession et la positionneront favorablement, à la fois dans l'univers professionnel et, plus largement, dans la société.

Le 2.0 dans la mire de l'Ordre

Dans la foulée, l'Ordre s'est également doté d'un tout nouveau plan directeur des systèmes d'information qui annonce un virage majeur, notamment afin d'optimiser nos communications et nos processus. Pour ce faire, il faudra nous approprier les outils nécessaires pour traiter de façon globale et cohérente le développement futur de nos systèmes et exploiter encore davantage le potentiel des technologies Web qui, on le sait, sont depuis plus d'une décennie au cœur de la stratégie de l'Ordre. Nous pourrions ainsi nous positionner face à l'évolution de notre portefeuille d'applications et raffermir nos orientations stratégiques en matière de ressources informationnelles.

Bien sûr, pour s'assurer d'avoir les moyens de ses ambitions, l'Ordre s'est doté d'un scénario budgétaire triennal qui repose sur des prévisions réalistes. On prévoit notamment que l'effectif de l'Ordre se situera aux environs de 11 000 en 2014, soit 8700 membres et 2300 candidats à la profession, et que le budget annuel passera alors de 10,5 à près de 12,8 millions \$. Nous pourrions ainsi déployer les ressources financières nécessaires à la réalisation de nos objectifs, ambitieux, certes, mais à la portée d'une organisation déterminée, d'autant plus que nous avons également remodelé notre tableau de bord en fonction de nos nouvelles orientations stratégiques. En mesurant chaque mois l'atteinte des cibles fixées, nous nous donnons les moyens de réagir rapidement et de réorienter nos actions au besoin.

Rien de tout cela ne serait réalisable, ni même envisageable, sans une équipe soudée de permanents compétents et les perspectives d'expansion de la profession nous ont donc amenés à optimiser notre structure organisationnelle et à revoir notre plan d'effectifs. L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de développement des affaires auprès des employeurs, l'essor des réseaux sociaux, ainsi que la réappropriation et l'évolution de nos sites Web sont autant de priorités liées au positionnement de la marque et à la reconnaissance de la valeur ajoutée des CMA et qui ont motivé l'élargissement de notre équipe, qui passera ainsi de 33 à 37 personnes d'ici 2013. C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'Ordre a quitté les locaux devenus beaucoup trop exigus qu'il occupait depuis 17 ans, pour emménager au cours de la dernière année dans un nouvel espace qui lui permettra d'accueillir les ressources nécessaires à la croissance et au développement de la profession et de maintenir la qualité de ses services au plus haut niveau.

L'unification à l'ordre du jour

L'expérience nous enseigne que quoi qu'il advienne, on sort toujours gagnant de prendre son propre avenir en main. Les CMA en ont fait leur credo et c'est ce qui leur a permis, après chacune des tentatives d'unification de la profession qui ont avorté ces 25 dernières années, de continuer de gagner du terrain et de s'assurer un meilleur rapport de forces pour la prochaine fois.

Au Québec et au Canada, comme l'annonce en a été faite récemment, l'unification est à l'ordre du jour. Faut-il s'en étonner quand ce printemps même, on a assisté à l'union de l'AICPA - les CPA américains - avec le Chartered Institute of Management Accountants (CIMA) - nos cousins CMA d'Angleterre? C'est une première historique et un signe des temps.



La nouvelle salle de conférences de l'Ordre permet notamment d'accueillir des activités de formation continue.

Nous ne pouvons en effet ignorer que l'action conjuguée d'un ensemble de facteurs nationaux et internationaux aura indiscutablement un impact sur la nature de la comptabilité au Canada et au Québec et que seuls une bannière et un programme d'agrément communs à tous les comptables professionnels nous permettra de nous positionner favorablement à l'échelle internationale.

Au Québec, c'est l'Office des professions qui a suscité l'amorce de discussions entre les trois ordres comptables à la fin de l'année 2010, alors qu'à l'échelle canadienne, des pourparlers avaient été entrepris entre certains joueurs clés de la profession. Ouvert depuis toujours à la rationalisation de la profession, l'Ordre s'est engagé à mener le projet en toute transparence et en y associant étroitement les membres, comme ce fut le cas dans le passé. Voilà l'engagement que je réitère ici, en invitant les membres à participer activement au processus d'échanges sur ce projet. J'ai pleine confiance que l'équipe qui nous succédera prendra les meilleures décisions qui soient, après avoir examiné toutes les voies susceptibles de servir le meilleur intérêt des CMA, des entreprises et du public en général.

En terminant, je tiens à saluer tous les membres de l'Ordre et du Conseil d'administration qui m'ont soutenue tout au long de mon mandat et qui en ont fait une expérience des plus captivantes.

Marie-Andrée Giroux, FCMA



François Renauld, FCMA
Président-directeur général de l'Ordre et secrétaire du Conseil

Rapport des activités du Conseil d'administration et du Comité exécutif

© Paul Labelle

La présidente du Conseil, Marie-Andrée Giroux, FCMA, a été élue au suffrage des membres du Conseil et elle a débuté son mandat à l'occasion de la séance du Conseil qui a immédiatement précédé l'assemblée générale annuelle tenue le 12 juin 2010. La prochaine assemblée générale annuelle, au cours de laquelle devrait être déposé le présent rapport, est prévue pour le 4 juin 2011.

Séances en 2010-2011

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011, le Conseil de l'Ordre a tenu six séances. Le Comité exécutif a, quant à lui, tenu quinze séances, dont six extraordinaires.

Pour concrétiser sa vision et sa mission, l'Ordre dispose d'un solide plan stratégique dont il s'est doté en janvier 2008, au terme d'un important exercice de planification stratégique. Les trois grands enjeux identifiés dans notre plan stratégique (relève d'excellence, amélioration des compétences et développement de la marque) ont donc encadré les diverses actions et initiatives entreprises au cours de la dernière année,

de même que la mise en œuvre du scénario budgétaire triennal et du plan directeur des systèmes d'information pour la période 2008-2011.

La mise en œuvre de la réglementation relative à la comptabilité publique, la formation continue des membres, le développement de la marque CMA et sa notoriété, la croissance spectaculaire des candidats à la profession, tant du côté de la clientèle régulière qu'exécutive, la protection du public et de ses intérêts, la présence plus accentuée de l'Ordre dans les débats publics reliés au développement de la société québécoise, la mise à jour de la réglementation de l'Ordre, de même que l'actualisation du champ de pratique de la profession de CMA et la rationalisation de la profession sont parmi les principaux sujets qui ont figuré à l'ordre du jour.

Plusieurs décisions ont aussi été prises relativement aux affaires professionnelles, aux affaires publiques, à l'accès à la profession, à la formation continue obligatoire, à la gouvernance et aux affaires administratives, ainsi qu'aux relations avec CMA Canada. Voici d'ailleurs les principales résolutions et positions adoptées au cours de l'année 2010-2011 au regard de ces six volets.

En vertu du *Code des professions*, le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Il doit veiller à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements s'y rapportant. Le Conseil exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort de ses membres réunis en assemblée générale. De son côté, le Comité exécutif veille à l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce tous les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil, sauf les pouvoirs que ce dernier doit exercer par règlement.



Le Comité exécutif pour l'exercice 2010-2011, dans l'ordre habituel : Marc Bélanger, CMA, Nathalie Houle, CMA, François Renaud, FCMA, Marie-Andrée Giroux, FCMA, présidente du Conseil, Charles Auger, FCMA, et Nelly Rodrigue.

© Jean Berthelot

Affaires professionnelles

- ▶ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de règlement sur l'exercice de la profession de comptable en management accrédité en société. Ce règlement, qui a reçu l'aval du Conseil d'administration de l'Office des professions du Québec et qui a été publié à la Gazette officielle du Québec le 6 avril dernier, permettra très bientôt aux membres de l'Ordre qui le souhaitent d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.
- ▶ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de règlement modifiant le *Code de déontologie des comptables en management accrédités du Québec*. Les modifications proposées s'inscrivent notamment dans le cadre du *Règlement sur l'exercice de la profession de CMA en société*, ce type de pratique commandant l'ajout ou la révision de certaines dispositions. Ce projet de règlement a déjà reçu l'aval de l'Office des professions du Québec et a été publié à la Gazette officielle du Québec le 6 avril dernier ; il devrait entrer en vigueur très bientôt.
- ▶ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de règlement remplaçant le *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des comptables en management accrédités du Québec*. La modernisation du règlement est principalement axée sur la hausse des montants minimaux de garantie que doivent maintenir les membres par contrat d'assurance. Il devrait bientôt recevoir l'aval de l'Office des professions.
- ▶ Adoption par le Conseil d'administration d'un projet de règlement sur les conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice, conformément aux dispositions de l'article 187.10.2.1 du *Code des professions* qui enjoignent le Conseil de déterminer, par règlement, les conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice.
- ▶ Approbation par le Conseil d'administration des modalités administratives concernant l'exercice de la comptabilité publique et l'utilisation du titre d'auditeur par les CMA, qui complètent le *Règlement sur les conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice*.
- ▶ Création par le Comité exécutif du Comité de la comptabilité publique, qui est notamment chargé de l'examen des demandes de permis de comptabilité publique conformément au *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre*.
- ▶ Approbation par le Conseil d'administration du cadre de fonctionnement du Comité de la comptabilité publique.
- ▶ Conformément au *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre* entré en vigueur le 9 décembre 2010, le fonds visant à indemniser un réclamant à la suite de l'utilisation par un membre de sommes ou de biens à des fins autres que celles pour lesquelles le réclamant les lui avait remis dans l'exercice de la profession a été créé, et ce, à même l'avoir des membres. Le montant maximal que le fonds peut verser à un réclamant et à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre est de 75 000 \$.

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune réclamation n'a été présentée au fonds d'indemnisation.

- ▷ Approbation par le Conseil d'administration du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession de comptable en management accrédité pour 2010-2011.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un amendement au Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession de comptable en management accrédité pour l'année 2010-2011. Ainsi, les inspections des CMA qui travaillent à temps plein au sein de la même unité de services ou dans les mêmes dossiers peuvent être regroupées, alors que les droits d'inspection et les honoraires des inspecteurs sont ajustés en conséquence.
- ▷ Création par le Comité exécutif de trois groupes de travail, respectivement sur l'inspection professionnelle, la discipline et la pratique illégale. Composés des responsables de ces secteurs d'activité dans chacun des ordres comptables du Québec, ces groupes avaient pour mandat d'identifier les moyens à prendre pour permettre aux trois ordres de s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités communes, particulièrement en matière de surveillance de l'exercice de la comptabilité publique.
- ▷ Divers avis ou représentations auprès de l'Office des professions du Québec et portant notamment sur les questions suivantes :
 - > Évaluation des administrateurs nommés au Conseil d'administration de l'Ordre
 - > Actualisation du champ de pratique des CMA
 - > Stages des comptables agréés hors comptabilité publique
 - > Mobilité professionnelle
 - > Rationalisation de la profession comptable
 - > Révision de la réglementation de l'Ordre

- ▷ Avis au Conseil interprofessionnel du Québec dans le cadre de consultations portant notamment sur les sujets suivants :
 - > Cotisation des membres d'ordres professionnels relative au financement de l'Office des professions du Québec pour 2011-2012
 - > Commissaire au lobbyisme
 - > Accord sur le libre-échange Canada-Europe
 - > Existence d'un vide juridique dans le *Code des professions* relatif à l'inscription au tableau des membres
 - > Bureau de la concurrence du Canada
 - > Démarche de planification stratégique 2011-2016
 - > Renouvellement de la formule de financement du CIQ
 - > Plan d'action et budget 2011-2012 du CIQ
 - > Nouvelle structure d'organisation et plan d'effectifs
 - > Vote électronique
 - > Choix d'une firme de médiation dans le cadre de différends inter-ordres
- ▷ Adoption par le Comité exécutif de résolutions autorisant des poursuites devant la Cour du Québec pour usurpation du titre de CMA, avec réclamation des pénalités prévues par la Loi, contre les trois personnes suivantes :
 - > Alejandra Echevaria
 - > Marcel Houle
 - > Line Lamothe
- ▷ Adoption par le Comité exécutif de résolutions autorisant des poursuites devant la Cour du Québec pour exercice illégal de la comptabilité publique, avec réclamation des pénalités prévues par la Loi, contre Marcel Houle (mission d'examen) et Hélène Jourdain (mission de compilation). Cette dernière a été trouvée coupable d'exercice illégal de la comptabilité publique et condamnée par la Cour supérieure à une amende de 1500 \$.
- ▷ Approbation par le Comité exécutif de la candidature de huit membres de l'Ordre au titre de Fellow (FCMA) pour l'année 2010-2011 :
 - > Laurent Bleau
 - > Richard Fontaine
 - > Marie-Andrée Giroux
 - > Jean-François Henri
 - > Yves Landry
 - > Jean Lavoie
 - > Roch Leblanc
 - > Luc Richard



Affaires publiques

- ▷ Participation de l'Ordre aux consultations prébudgétaires 2011-2012 tenues par le ministre des Finances. Dans son mémoire, l'Ordre a soutenu qu'il faut faire preuve de rigueur et agir de façon responsable pour atteindre l'équilibre budgétaire. L'Ordre a également proposé des solutions concrètes pour stimuler la création de la richesse, la meilleure façon d'obtenir des résultats positifs à court terme, sans pour autant affecter la qualité des services à la population, notamment au chapitre de la rétention des travailleurs en âge de prendre leur retraite, de la rétention des diplômés et de la mobilité de la main-d'œuvre.
- ▷ Intervention de l'Ordre auprès du premier ministre du Canada, Stephen Harper, concernant la discrimination dont a fait preuve le gouvernement canadien dans les critères de sélection des candidats au poste de vérificateur général du Canada.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'une résolution d'appui au Rapport du Groupe de travail de l'Autorité des marchés financiers visant à réduire la vulnérabilité des personnes ayant recours à une assistance dans la gestion de leurs biens.
- ▷ Publication de trois lettres d'information (printemps et automne 2010 et hiver 2011) à l'intention des parlementaires et du personnel politique québécois.
- ▷ Choix de Yvon Charest, président et chef de la direction d'Industrielle Alliance, en tant que président d'honneur de la Remise des diplômes CMA 2011.
- ▷ Mise en candidature de Daniel Zbacnick, FCMA, au prix Mérite du CIQ pour l'année 2010.
- ▷ Tenue des grands événements annuels de l'Ordre, soit l'Assemblée générale annuelle et le Gala Reconnaissance CMA (12 juin 2010), la réunion annuelle du Conseil des Fellows – FCMA (20 août 2010), le Gala des Ambassadeurs CMA (19 novembre 2010), le Congrès étudiant CMA (11 au 13 mars 2011) et la Remise des diplômes (30 avril 2011).
- ▷ Rencontre entre les dirigeants de l'Ordre et leurs partenaires de la colline parlementaire à Québec (20 avril 2011).
- ▷ Engagement de l'Ordre et de ses dirigeants au sein de diverses structures ou organisations :
 - > Institut des administrateurs de sociétés
 - > Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval
 - > Conseil des gouverneurs et conseil d'administration du Mouvement québécois de la qualité (MQQ)
 - > Conseil d'administration du Concours québécois en entrepreneuriat
 - > Club des ambassadeurs de Leaders-diversité
- ▷ Participation à divers jurys de sélection :
 - > Grands Prix québécois de la qualité
 - > Prix Relève d'Excellence du Réseau HEC Montréal
 - > Concours québécois en entrepreneuriat
- ▷ Participation à diverses activités de rayonnement :
 - > Lancement officiel de la campagne majeure de financement 2010-2014 de la Fondation de l'Ordre des CMA (22 avril 2010)
 - > Clôture des Fêtes du 40^e anniversaire de l'Université du Québec à Montréal et remise des Prix reconnaissance 2010 (26 avril 2010)
 - > Remise des Prix Relève d'excellence HEC Montréal (14 mai 2010)
 - > Remise des diplômes du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval (23 septembre 2010)
 - > Gala des Grands Prix nationaux et internationaux du Concours québécois en entrepreneuriat (17 juin 2010)
 - > Tournoi de golf annuel de la Fondation de l'Ordre des CMA (13 septembre 2010)
 - > Dîner annuel de l'Institut des administrateurs de sociétés (16 septembre 2010)
 - > Lancement de la 13^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat, sous la présidence d'honneur de Pierre-Karl Péladeau (29 septembre 2010)
 - > Gala Prix Femmes de mérite 2010 de la Fondation Y des femmes (4 octobre 2010)
 - > Banquet annuel de l'Association de planification fiscale et financière – APFF (7 octobre 2010)
 - > Lancement de la campagne majeure de financement de la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières – UQTR (12 octobre 2010)
 - > Gala du MBA de l'année de l'Association des MBA du Québec (22 octobre 2010)
 - > « Forum des leaders », dans le cadre du Salon sur les meilleures pratiques d'affaires du Mouvement québécois de la qualité (4 novembre 2010)
 - > Remise des Grands Prix québécois de la qualité par le Premier ministre du Québec (4 novembre 2010)

- > Séance d'information relative à l'initiative « Défi Montréal » concernant l'immigration et l'accès au marché du travail (15 novembre 2010)
- > Gala-bénéfice Prix Performance du Réseau ESG UQAM (16 novembre 2010)
- > Colloque de la Société canadienne des directeurs d'association sur la gestion des risques en milieu associatif (18 janvier 2011)
- > Consultation relative à l'élaboration d'une stratégie québécoise de l'entrepreneuriat (28 janvier 2011)
- > Session d'accréditation EQUIS de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (2 février 2011)
- > Clôture de la campagne majeure 2010-2014 de la Fondation de l'Ordre des CMA (10 mars 2011)
- > Lancement de la campagne « Toutes nos origines enrichissent le Québec » (22 mars 2011)

Accès à la profession

- ▷ Attribution par le Conseil d'administration de 379 nouveaux permis de CMA.
- ▷ Radiation par le Conseil d'administration de 114 personnes du tableau des membres de l'Ordre pour décès, renonciation au titre ou défaut de paiement de la cotisation 2010-2011.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration et/ou le Comité exécutif de diverses résolutions relatives au tableau des membres et à des changements de statut.
- ▷ Approbation par le Comité exécutif des résultats des candidats du Québec qui se sont présentés à l'Examen d'admission CMA lors des sessions de juin et octobre 2010.

- ▷ Approbation par le Comité exécutif des résultats des candidats qui se sont présentés à l'Épreuve d'analyse de cas CMA lors des sessions de mai et août 2010. À la session de mai, pour laquelle les résultats sont statistiquement significatifs, le taux de réussite des 372 candidats du Québec a été de 93,0 %, alors que celui des candidats du reste du Canada a été de 88,6 %.
- ▷ Approbation du projet d'actualisation du champ de pratique des CMA. Fruit des travaux du Groupe de travail sur la vigie et la réingénierie de la profession comptable et du Groupe expert sur l'actualisation du champ de pratique des CMA à l'œuvre depuis novembre 2009, le projet d'actualisation du champ de pratique des CMA a été soumis à l'Office des professions en janvier 2011 pour analyse et suites législatives éventuelles pour moderniser l'article 37a) du *Code des professions*.
- ▷ Traitement par le Comité exécutif de la demande de révision d'une décision rendue par le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence présentée par Romeo Damiano Olympio.
- ▷ Attribution par le Conseil d'administration des dix premiers permis de comptabilité publique, conformément aux dispositions du *Règlement sur le permis de comptabilité publique* entré en vigueur le 3 juin 2010.
- ▷ Nomination par le Conseil d'administration de neuf maîtres de stage, conformément aux critères prévus au *Règlement sur le permis de comptabilité publique*.
- ▷ Traitement par le Comité exécutif de deux demandes de révision de décisions rendues par le Comité de la comptabilité publique à la suite de demandes d'équivalence pour l'obtention du permis de comptabilité publique.

† In memoriam

Cinq CMA nous ont quittés au cours de l'exercice.

Monique CHAMBERLAND

Céline CÔTÉ

Marc DEBLOIS

Claude LEPAGE

Denis PLOUFFE



Formation continue obligatoire

► En cette première année d'implantation du *Règlement sur la formation continue obligatoire des CMA*, des efforts considérables ont été consacrés à la conception d'outils et d'activités de formation pertinentes afin d'aider les membres à se conformer au *Règlement*. Ainsi, plus de 590 activités de formation en lien avec la Grille de compétences des CMA ont été proposées par l'Ordre et ses 36 partenaires et affichées dans le catalogue virtuel de formations mis à la disposition des membres depuis 2002.

Les heures de formation continue des membres sont formellement comptabilisées depuis le 1^{er} avril 2010. Cependant, comme le *Règlement* est entré en vigueur le 19 novembre 2009, l'Ordre a permis l'imputation des heures de formation continue réalisées depuis cette date à la première année de référence, qui a pris fin le 31 mars 2011.

Des 7736 membres actifs assujettis au *Règlement*, 331 ont bénéficié d'une dispense en vertu de l'article 14 du *Règlement*. Par ailleurs, puisque la première année de référence s'est achevée avec la fin de l'exercice, l'Ordre n'a pu sanctionner aucun membre qui ne se serait pas conformé aux exigences du *Règlement* au terme de cette année.

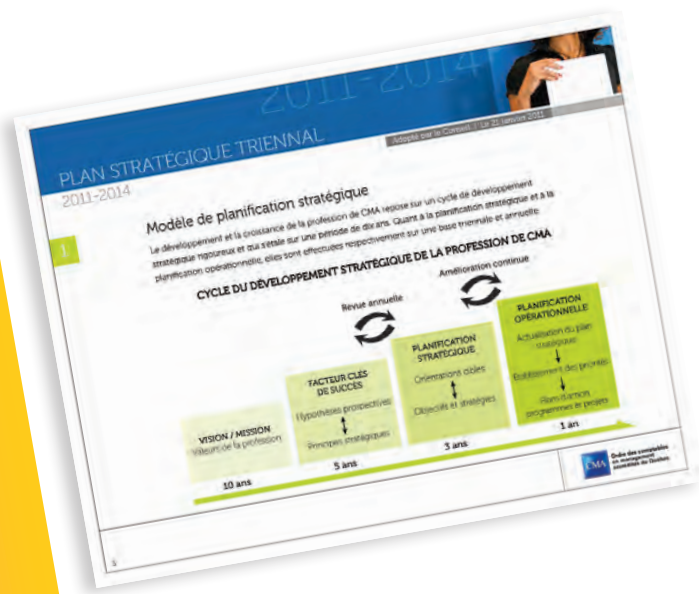
Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a approuvé un projet d'amendements au Programme d'activités de formation continue 2010-2013 adopté en janvier 2010, conformément à l'article 6 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des CMA*.

À l'usage, le Comité de la formation continue, qui a notamment pour rôle d'évaluer les demandes de reconnaissance d'activités de formation, en est en effet venu à la conclusion que certains éléments du programme gagneraient à être amendés afin de mieux refléter la réalité des membres et les exigences de la profession.

Le Comité exécutif a traité une demande de révision d'une décision rendue par le Comité de la formation continue.

Activités de formation continue offertes par l'Ordre		
	Membres participants	Heures comptabilisées
Repenser le budget : mal nécessaire ou exercice futile ? Formation virtuelle	22	154
Repenser le budget : mal nécessaire ou exercice futile ? Formation à distance	42	294
Le tableau de bord électronique et la carte stratégique	28	392
Positionner et diriger les TI d'une organisation	10	70
IFRS vs Canadian GAAP – in depth	30	420
IFRS or PE GAAP for Private Companies	8	56
Comptabilité de management et développement durable : transformer les enjeux environnementaux et sociaux en succès d'affaires – Formation virtuelle	4	28
La durabilité environnementale : outils et techniques – Lecture dirigée	36	126
Implementing the Balanced Scorecard	2	14
Total		1554

Types d'activités suivies par les membres		
	Membres participants	Heures comptabilisées
Formations offertes par des fournisseurs externes à l'Ordre	2788	86 720
Colloques, séminaires, conférences	1699	20 254
Formations ou cours structurés offerts en milieu de travail	2489	61 810
Groupes d'études techniques ou groupes de discussion	278	2 069
Conférences prononcées et formations dispensées	332	13 442
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés	42	4 834
Participation active à des projets de recherche	25	239
Autoapprentissage	3019	32 156
Total		221 524

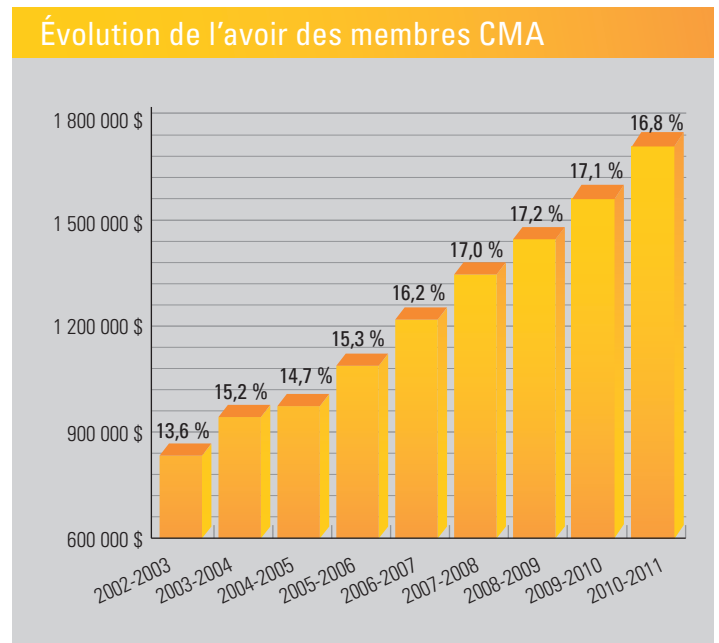


Gouvernance et affaires administratives

- ▷ Approbation par le Conseil d'administration du projet de relocalisation du siège social de l'Ordre au Centre de commerce mondial, situé au 393, rue Saint-Jacques, Montréal, à compter de décembre 2010, et du bail de 12 ans établi à cet effet selon les conditions déterminées par le Comité exécutif.
- ▷ Approbation des divers plans d'action présentés par les vice-présidences et le secrétariat général de l'Ordre pour l'année 2010-2011 et visant la réalisation des grandes orientations du Plan stratégique 2008-2011.
- ▷ Approbation par le Conseil d'administration d'une politique de gestion de l'actif net de même que d'un plan de rajustement de l'actif net inspirés des meilleures pratiques de gestion des organismes à but non lucratif.
- ▷ Approbation par le Conseil d'administration du Rapport du Comité d'évaluation du rendement du Conseil pour l'année 2009-2010.
- ▷ Nomination par le Conseil d'administration des banquiers de l'Ordre pour l'année 2010-2011.
- ▷ Recommandation du Comité exécutif à l'Assemblée générale de procéder à la nomination de nouveaux vérificateurs externes de l'Ordre pour l'année 2010-2011, soit la firme Fauteux, Bruno, Bussière, Leewarden, dont Pierre D. Fauteux, CMA auditeur, est associé.
- ▷ Approbation par le Conseil d'administration de la cotisation annuelle des membres (770 \$) et de celle des candidats à la profession (150 \$) et établissement de l'échéance (1^{er} février 2011) pour le paiement de la cotisation 2011-2012.
- ▷ Approbation par le Comité exécutif d'un exercice de réflexion stratégique destiné à développer un projet de Plan stratégique triennal pour la période 2011-2014.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un budget révisé pour l'année 2010-2011 prévoyant un surplus d'exploitation de 150 000 \$ et approbation d'un budget révisé d'immobilisations de 663 200 \$ pour l'année 2010-2011.
- ▷ Adoption d'une résolution par le Conseil d'administration rendant obligatoire pour tous les membres et tous les candidats à la profession de CMA la déclaration annuelle à l'Ordre. Cette résolution a été adoptée pour combler un certain vide juridique, le *Code des professions* étant silencieux quant à l'obligation de faire une déclaration annuelle, comme celle qu'a instaurée l'Ordre il y a de nombreuses années.
- ▷ Approbation par le Comité exécutif des versions française et anglaise de la Déclaration annuelle et de l'Avis de cotisation 2011.
- ▷ Nomination par le Conseil d'administration de six scrutateurs pour les élections au Conseil de l'Ordre pour l'année 2011-2012, conformément aux dispositions de l'article 74 du *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre.
- ▷ Approbation par le Conseil d'administration du Plan stratégique triennal 2011-2014, plan qui repose sur trois grandes orientations stratégiques qui guideront la préparation des plans d'action opérationnels pour les prochaines années. Ces orientations sont : la notoriété et la visibilité, la différenciation du titre de CMA, de même que le développement des membres et la propulsion de leur carrière.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration du tableau de bord pour l'année 2011-2012. Afin de bien s'assurer de son arrimage avec le nouveau plan stratégique, l'Ordre a revu et transformé son tableau de bord. Ainsi, les indicateurs de performance sont maintenant regroupés sous cinq rubriques, soit le processus de certification, le membership, les orientations du plan stratégique 2011-2014, la protection du public et les finances.

- ▷ Adoption par le Conseil d'administration du nouveau Plan directeur des systèmes d'information (PDSI) pour la période 2011-2014. Ce nouveau plan permettra à l'Ordre de se positionner face à l'évolution de son portefeuille d'applications et de raffermir ses orientations stratégiques en matière de ressources informationnelles, tout en s'assurant de traiter de façon globale et cohérente ses futurs développements de systèmes et d'exploiter encore davantage le potentiel des technologies Web. La mise en œuvre du nouveau plan directeur, qui nécessitera des investissements de plus de un million de dollars, permettra entre autres la réappropriation du développement des sites Web par l'Ordre, de même que la réappropriation des systèmes par les utilisateurs.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un nouveau plan d'effectifs et d'une nouvelle structure organisationnelle, dans la foulée de l'adoption du Plan stratégique 2011-2014 et du Plan directeur des systèmes d'information, pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés. La nouvelle structure, qui prévoit d'ici 2012-2013 la création nette de 4 nouveaux postes, comporte l'abolition de quatre postes existants, la création de huit nouveaux postes de même que des changements d'appellation pour huit postes. Les effectifs de l'Ordre, qui étaient de 33 depuis 2008, passeront ainsi à 37.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un scénario budgétaire triennal pour la période 2011-2014, scénario reposant sur l'hypothèse que l'effectif de l'Ordre atteindra plus de 11 000 membres et candidats à la profession au début de 2014.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration des prévisions budgétaires pour l'année 2011-2012, assorties d'un objectif de surplus budgétaire de 200 000 \$. Plus de la moitié des ressources financières de l'Ordre seront consacrées au cours de la prochaine année à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2011-2014.
- ▷ Adoption par le Conseil d'administration d'un budget d'immobilisations de 354 000 \$ pour l'année 2011-2012, budget essentiellement associé à la réalisation du Plan directeur des systèmes d'information (PDSI) pour la période 2011-2014.

- ▷ Adoption par le Conseil d'administration de diverses modifications, essentiellement à des fins de concordance, aux pouvoirs délégués depuis 2005 au Comité exécutif de l'Ordre, en raison des amendements apportés au *Code des professions* à l'automne 2008.
- ▷ Décision du Conseil d'administration de mettre fin à la tenue de l'événement annuel « Vision Management » au profit d'une recherche de partenariats avec d'autres organismes susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à l'Ordre et à ses membres, dans le cadre d'événements ou d'activités de formation continue et de réseautage.



Relations avec CMA Canada

- ▷ Prises de position sur divers points à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration de CMA Canada, du Conseil des présidents et du Comité national de développement des compétences.
- ▷ Participation aux groupes de travail nationaux qui se sont penchés sur le rôle de CMA Canada et son mode de financement de même que sur les alliances stratégiques.
- ▷ Collaboration à la mise en œuvre du plan stratégique de CMA Canada.
- ▷ Participation avec CMA Canada à des discussions visant la collaboration ou le partage de services avec les deux autres professions comptables au Canada, incluant le projet « Phoenix » de rationalisation de la profession comptable.
- ▷ Rapport de CMA Canada sur le litige Ontario-Québec relatif aux programmes exécutifs de l'Ordre; le rapport en question confirme que l'Ordre se conforme en tous points aux exigences de la politique nationale concernant les programmes exécutifs CMA et CMA-MBA.
- ▷ Attribution du Prix national de reconnaissance de CMA Canada, catégorie Employeur, à AXA.
- ▷ Représentations diverses concernant le bilinguisme et la place du français dans les services et les communications de CMA Canada.
- ▷ Transmission de divers avis ou prises de position sur les questions suivantes :
 - > projet de refonte du site Web de CMA Canada
 - > contrôle de qualité relatif à l'Examen d'admission CMA
 - > renouvellement de mandats au sein du Conseil d'administration de CMA Canada
 - > formule de financement de CMA Canada et subvention au bilinguisme
 - > renouveau du Programme de leadership stratégique CMA
- ▷ Représentation concernant le plan financier 2010-2011 de CMA Canada qui comportait une hausse de 11 % de la quote-part imposée aux partenaires provinciaux, soit une augmentation de près de 200 000 \$ pour l'Ordre.

Le président-directeur général,

François Renauld, FCMA



Bertrand Poupart-Lafarge, vice-président exécutif et directeur financier, AXA Canada, s'est vu remettre le Prix national de reconnaissance de CMA Canada à titre d'employeur de l'année par Marcel Vienneau, membre du Conseil d'administration de CMA Canada, et Marie-Andrée Giroux, présidente du Conseil de l'Ordre.

© Marcel La Haye

Rapports des comités

Comité de la formation

Le Comité de la formation est un comité consultatif créé en vertu de l'article 184 du *Code des professions* et ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des comptables en management accrédités. On entend par qualité de la formation l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour exercer la profession de comptable en management accrédité.

Conformément à son mandat, le Comité s'est doté d'un plan de travail qui prévoit que d'ici les prochaines années, toutes les composantes du processus de formation et d'accréditation de l'Ordre auront été examinées. Jusqu'à présent, soit depuis septembre 2002, le Comité a déposé sept rapports au Conseil d'administration de l'Ordre. Ceux-ci ont porté sur le Programme de leadership stratégique CMA, la formation de 1^{er} cycle universitaire menant au processus d'accréditation CMA, l'Examen d'admission CMA, le stage, les programmes exécutifs CMA et CMA-MBA, les cheminements alternatifs donnant accès au permis de CMA, et enfin, l'accréditation des programmes universitaires par CMA Canada.

Au cours de l'année 2010-2011, le Comité de la formation a tenu quatre réunions qui lui auront permis d'examiner l'ensemble du processus d'accès à l'exercice de la comptabilité publique. Les travaux du Comité l'ont amené à formuler des commentaires et des suggestions qui ont permis de bonifier la *Demande d'équivalence en vue de l'obtention du permis de comptabilité publique* et le *Guide du stage CMA de formation professionnelle en comptabilité publique*.

Au cours de la prochaine année, le Comité prévoit revoir complètement son plan de travail pour la période 2011-2014. Cependant, le Comité a déjà décidé d'entreprendre l'examen de la situation au regard du Programme de leadership stratégique CMA en premier lieu, puisque cette composante du processus d'accréditation sera revisitée par CMA Canada durant la prochaine année. La révision des règlements portant sur les équivalences de diplômes et de formation et sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre seront également examinés lorsque l'Ordre recevra les premiers projets de règlement de l'Office des professions. Enfin, le Comité entend aussi se pencher sur toute autre question qui pourrait être soulevée au regard de la qualité de la formation des comptables en management accrédités.

Le président du Comité,

Eduardo Schiehl, CMA

Comité d'évaluation des demandes d'équivalence

Le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence est constitué en vertu de l'article 93 (c.1) du *Code des professions*. Il a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de formation et d'en décider.

Le Comité doit évaluer les acquis de formation de toute personne possédant un diplôme canadien ou étranger, en comptabilité ou dans tout autre domaine relié à la gestion, et qui désire entreprendre le processus d'accréditation CMA. Le Comité détermine la formation à compléter, s'il y a lieu, pour que le candidat atteigne un niveau de connaissances et d'habiletés équivalent à celui du titulaire d'un diplôme reconnu par règlement et qui correspond au niveau actuel des programmes d'études. Le Comité s'assure ainsi que toute personne qui entreprend le processus d'accréditation CMA aura complété au préalable une formation conforme à la *Grille de compétences des CMA*.

Conformément à la réglementation régissant la reconnaissance d'équivalence de diplômes et de formation, le candidat peut demander la révision devant une autre instance d'une décision rendue par le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence, et ce, dans les 30 jours. Cette instance d'appel dispose d'un délai de 60 jours à compter de la réception de la demande de révision pour rendre son verdict final. Dans un souci d'efficacité et de respect des délais, le Comité exécutif de l'Ordre est l'instance chargée d'étudier et de décider des demandes de révision.

Il convient de préciser qu'étant donné qu'aucun diplôme ou titre délivré à l'extérieur du Québec et du Canada n'atteste d'une formation et de compétences parfaitement analogues à celles requises pour exercer la profession de CMA, toutes les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme présentées à l'Ordre sont traitées comme des demandes d'équivalence de formation. Par conséquent, aucune demande d'équivalence de diplôme délivré à l'extérieur du Québec ou du Canada n'a été acceptée ou refusée, que ce soit en partie ou en totalité.

Toutefois, conformément au *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de comptable en management accrédité hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec*, les personnes légalement autorisées à exercer la profession de CMA à l'extérieur du Québec mais à l'intérieur du Canada n'ont pas à demander la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme pour obtenir un permis d'exercice de la profession au Québec.

Au chapitre des actions menées en vue de faciliter la reconnaissance d'équivalence des diplômes, et plus particulièrement de la formation, l'Ordre veille à l'amélioration continue du module développé avec le concours du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et visant à faciliter l'accès au processus de reconnaissance des acquis de formation. Au cours de l'exercice, 89 personnes ont utilisé le module en ligne sur le site de l'Ordre pour demander une évaluation de leur dossier.

Le président du Comité,

Eduardo Schiehl, CMA

Ventilation des demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation				
	Formation acquise hors Canada	Formation acquise au Canada hors Québec	Formation acquise au Québec	Total
Demandes reçues	119	5	94	218
Demandes qui n'ont pas fait l'objet d'une décision en fin de période	27	0	10	37
Demandes acceptées en totalité	0	0	3	3
Demandes acceptées en partie comportant une précision sur la formation à acquérir	92	5	81	178
Demandes acceptées en partie sans précision sur la formation à acquérir	0	0	0	0
Demandes refusées	0	0	0	0

Comité d'inspection professionnelle

Surveiller l'exercice de la profession, notamment en procédant à la vérification des dossiers, livres, registres, appareils et équipements des membres CMA, telle est la mission dévolue au Comité d'inspection professionnelle en vertu du *Code des professions*. Le Programme annuel de surveillance générale mis en œuvre par le Comité a pour but de maintenir les standards élevés de la profession, l'Ordre s'assurant ainsi que ses membres offrent des services de la plus haute qualité au public. Pour accomplir sa mission, le Comité est formé d'une équipe stable de neuf inspecteurs.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité a tenu quatre réunions.

▷ Objectifs du Programme de surveillance générale de la profession

Le Programme de surveillance générale de la profession 2010-2011 prévoyait la réalisation de 100 visites d'inspection auprès de membres exerçant en cabinet. Il prévoyait également que la sélection des candidats à l'inspection serait effectuée sur la base d'une ventilation régionale représentative et que les critères suivants seraient aussi pris en compte, à savoir :

- > préséance aux membres exerçant en cabinet de consultation à leur propre compte ;
- > membres ayant été inspectés depuis quatre ans ou plus ;
- > membres salariés travaillant en cabinet de consultation ;
- > tout autre membre que le Comité pourrait juger pertinent d'inspecter.

▷ Bilan des activités

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau qui suit.

	2010-2011	2009-2010
Membres inspectés au cours de l'exercice		
Section de Montréal	57	48
Section de Québec	17	14
Section du Centre-Québec	9	4
Section de l'Outaouais	7	4
Section de l'Estrie	7	1
Conseil régional de l'Est du Québec	3	1
Section du Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	2
Total	103	74
Membres inspectés dans le cadre du plan quadriennal et triennal de surveillance	60	35
Membres inspectés pour la première fois	43	39
Total	103	74
Rapports dressés à la suite d'une visite d'inspection	103	74
Membres satisfaisant à l'ensemble des normes	86 (83,5 %)	59 (79,7 %)
Membres inspectés dans le cadre du plan quadriennal et triennal	52 (86,7 %)	28 (80 %)
Membres inspectés pour la première fois	34 (79 %)	31 (79,5 %)
Membres ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	0	1
Membres assujettis à des cours de perfectionnement sans limitation du droit d'exercice	0	1
Membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision	0	0
Enquêtes particulières en cours	0	0
Informations au Bureau du syndic	3	0

Les inspecteurs ont rencontré des membres exerçant en cabinet de consultation à temps plein de même qu'à temps partiel et ils ont réalisé 103 visites d'inspection.

▷ **Autres activités**

Suivant le plan de transition visant à ramener le cycle d'inspection de cinq à trois ans, le cycle est passé cette année à trois ans, alors que le plan quadriennal en était à sa dernière année. La réduction du cycle a pour but d'améliorer l'efficacité et la portée du programme de surveillance de l'Ordre.

Par ailleurs, dans le cadre des activités de soutien et d'amélioration des compétences des membres, les inspecteurs ont répondu aux questions des membres qui ont fait appel au Bureau de renseignements et d'information à l'intention des membres en cabinet de services professionnels au cours de l'exercice.

Enfin, le Comité est resté à l'affût de toutes les occasions d'amélioration des outils d'inspection et de soutien aux membres. C'est ainsi qu'un comité de révision réunissant quelques inspecteurs a été formé afin de passer en revue les outils utilisés et le processus d'inspection comme tel. Les actions à prendre, le cas échéant, seront ensuite réparties entre les membres du Comité d'inspection professionnelle.

▷ **Garantie contre la responsabilité professionnelle**

Il y a actuellement 575 membres en cabinet, soit 472 à temps plein et 103 à temps partiel. De ces membres en cabinet, 486 membres ont contracté une assurance-responsabilité auprès de divers assureurs et 89 sont couverts par l'assurance-responsabilité détenue par le cabinet qui les emploie.

Le montant de la garantie doit être d'au moins 250 000 \$ par réclamation et de 500 000 \$ pour l'ensemble des réclamations présentées contre le membre au cours de la période de garantie.

Dans le cas d'une société de membres, le montant de la garantie par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées doit être d'au moins 250 000 \$ multiplié par le nombre de membres associés ou employés de la société jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par période de garantie. Il en va de même pour le membre qui emploie d'autres membres.

Le président du Comité,

Mario Gamelin, FCMA

Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions au *Code des professions*, au *Code de déontologie des CMA* et aux autres règlements de l'Ordre dont un CMA se serait rendu coupable. Dans le cadre de son rôle, le syndic est assisté de trois syndics adjoints.

Au cours de l'exercice 2010-2011, 17 dossiers ont été ouverts, lesquels visaient 17 membres. Dans 3 des dossiers traités, le Bureau du syndic a décidé de porter plainte au Conseil de discipline, alors que dans 13 autres dossiers, il a été décidé qu'il n'y avait pas matière à porter plainte. Un dossier a été réglé par conciliation du Bureau du syndic. À la fin de la période, 12 dossiers demeurent encore ouverts.

Par ailleurs, 22 demandes de renseignements sur la déontologie, la publicité et la pratique professionnelle des membres CMA ont été adressées au Bureau du syndic, soit par téléphone ou par voie électronique.

▷ **Conciliation et arbitrage des comptes**

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune demande de conciliation d'un compte d'honoraires n'a été reçue.

Le syndic,

François Ménard, FCMA

Comité de révision

Institué par l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour mandat, sur demande d'un plaignant, de donner un avis relatif à la décision du Bureau du syndic de ne pas déposer une plainte concernant un membre devant le Conseil de discipline.

Le Comité de révision doit rendre un avis après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces que lui transmet le Bureau du syndic, et après avoir entendu, s'il le juge nécessaire, le syndic ou le syndic adjoint ainsi que la personne ayant demandé la tenue de l'enquête.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité n'a reçu aucune demande de révision.

La secrétaire du Comité,

Christiane Martinez

Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et il a pour mandat d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui se serait rendue coupable d'une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des CMA* ou des règlements de l'Ordre lorsqu'elle en était membre. Le Conseil de discipline siège en division composée du président, un avocat nommé par le gouvernement, et de deux membres de la profession de CMA nommés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil a tenu 7 audiences. Il a entendu 6 plaintes, émanant toutes du syndic. La nature de chacune de ces plaintes était la suivante :

- ① Avoir exercé sa profession de façon non conforme aux normes généralement admises de la science comptable. Avoir fait de fausses représentations. Avoir produit des documents fallacieux. S'être placé en situation de conflit d'intérêts. Avoir fait défaut d'indiquer qu'il était comptable en management accrédité alors qu'il signalait en tant qu'expert-comptable. Avoir fait défaut de signaler à l'Ordre qu'il opérait un cabinet comptable.
- ② Avoir fait défaut de signaler à l'Ordre l'ouverture d'un cabinet comptable. Avoir fait défaut de souscrire à une assurance-responsabilité professionnelle. Avoir exercé sa profession de façon non conforme aux normes généralement admises de la science comptable. Avoir agi avec négligence dans le cadre de l'exercice de sa profession.
- ③ Avoir entravé l'enquête d'un syndic. Avoir déposé des plaintes frivoles et injustifiées au Conseil de discipline. Avoir dérogé à l'honneur et à la dignité de la profession.
- ④ Avoir surpris la bonne foi d'un confrère. Avoir fait défaut de collaborer à l'enquête du syndic.
- ⑤ S'être approprié illégalement une somme d'argent. Avoir falsifié une signature dans un but de fraude. Avoir utilisé les comptes bancaires de son client pour son intérêt personnel afin d'y faire transiter des sommes.
- ⑥ Avoir frustré illégalement son employeur de plusieurs sommes d'argent pour son propre bénéfice. Avoir produit des documents fallacieux. Avoir fait défaut de s'acquitter de ses obligations avec intégrité. Avoir fait de fausses déclarations.

Le Conseil a rendu 5 décisions, dont 4 à l'intérieur d'un délai de 90 jours.

Le Conseil a prononcé les verdicts suivants :

	Nombre de dossiers
Intimé déclaré coupable	4
Verdicts sur sanction	
Amende	2
Radiation	1
Révocation du permis	2

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune décision rendue par le Conseil de discipline n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions. Par ailleurs, aucun dossier n'a fait l'objet d'une recommandation au Conseil d'administration, et ce dernier n'a rendu aucune décision à la suite d'une recommandation. Pour sa part, le Tribunal des professions a rendu une décision.

Le président du Conseil,

M^e Pierre Linteau

Tableau des membres et renseignements divers

Les membres

Au 31 mars 2011, l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec comptait 7 873 membres, soit 248 (3,3 %) membres de plus qu'en début d'année. L'effectif a progressé comme suit :

	2010-2011	2009-2010
Effectif au début de l'année	7 625	7 442
Inscriptions au tableau des membres		
Nouveaux permis	379	316
Membres venant de l'extérieur du Québec	10	4
Réinscriptions de membres	17 406 *	14 334
Radiations du tableau des membres		
Décès	(5)	(9)
Renoncations au titre	(85)	(66)
Non-paiement de la cotisation annuelle	(35)	(36)
Discipline	(1)	(2)
Révocation de permis	(5)	
Transferts à l'extérieur du Québec	(27) (158)	(38) (151)
Effectif à la fin de l'année	7 873 **	7 625

Répartition des membres par régions

	2010-2011		2009-2010	
	%	Nombre	%	Nombre
Bas-Saint-Laurent	1,2	92	1,2	89
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,6	204	2,6	199
Capitale-Nationale	9,7	766	9,8	750
Mauricie	2,4	193	2,5	192
Estrie	3,6	282	3,6	276
Montréal	21,9	1 723	22,1	1 682
Outaouais	4,8	381	4,5	341
Abitibi-Témiscamingue	0,8	63	0,9	68
Côte-Nord	0,4	34	0,4	31
Nord-du-Québec	0,1	5	0,1	6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,2	13	0,2	14
Chaudière-Appalaches	5,1	399	5,0	382
Laval	6,4	508	6,3	483
Lanaudière	4,0	313	3,8	293
Laurentides	5,5	435	5,7	428
Montérégie	23,3	1 831	23,3	1 779
Centre-du-Québec	3,0	237	3,0	229
Hors du Québec	5,0	394	5,0	383
Total des membres	100,0	7 873	100,0	7 625

Répartition des membres selon le sexe

	2010-2011		2009-2010	
	%	Nombre	%	Nombre
Hommes	57,8	4 548	58,2	4 435
Femmes	42,2	3 325	41,8	3 190
	100,0	7 873	100,0	7 625

*Du total des inscriptions au tableau des membres, 404 demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* ont été reçues, lesquelles ont toutes été acceptées. Par ailleurs, 41 demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation ont été reçues, lesquelles ont toutes été acceptées.

**L'effectif au 31 mars 2011 comprend 3 détenteurs de permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, alors qu'au 31 mars 2010, il en comprenait 14. Au cours de l'exercice 2010-2011, 2 nouvelles demandes de permis temporaires délivrés en vertu de la *Charte* ont été reçues et toutes deux acceptées.

Les candidats à la profession

Un total de 2 009 candidats à la profession étaient immatriculés à l'Ordre au 31 mars 2011, soit 82 (4,3 %) candidats de plus qu'en début d'année. L'effectif a progressé comme suit :

	2010-2011	2009-2010
Effectif au début de l'année	1 927	1 780
Inscriptions au tableau des candidats		
Recrutement de nouveaux candidats	615	606
Réinscriptions de candidats	218	22
Candidats venant de l'extérieur du Québec	6 639	8 636
Radiations du tableau des candidats		
Décès	—	(2)
Admissions à titre de CMA	(379)	(316)
Renoncations	(56)	(41)
Révocation de l'immatriculation	(32)	(25)
Non-paiement de la cotisation annuelle	(79)	(104)
Transferts à l'extérieur du Québec	(11) (557)	(1) (489)
Effectif à la fin de l'année	2 009	1 927

Évolution du nombre de membres et de candidats à la profession

	Membres	Candidats	Total
2004-2005	6 366	1 847	8 213
2005-2006	6 620	1 746	8 366
2006-2007	6 913	1 644	8 557
2007-2008	7 191	1 644	8 835
2008-2009	7 442	1 780	9 222
2009-2010	7 625	1 927	9 552
2010-2011	7 873	2 009	9 882

Répartition des membres et des candidats en fonction de la cotisation annuelle pour l'année se terminant le 31 mars 2011

	Nombre	Cotisation
Membres	6 186	740 \$
Membres en situation particulière (professeurs, étudiants à plein temps, en maladie prolongée, se consacrant à leur famille, sans emploi)	461	370 \$
Membres résidant à l'extérieur du Canada	148	660 \$
Membres en cabinet de services professionnels	575	890 \$
Membres à la retraite	503	125 \$
	7 873	
Candidats nouvellement immatriculés	592	0 \$
Candidats actifs (Programme de leadership stratégique CMA ou programmes exécutifs CMA et CMA-MBA)	996	0 \$
Candidats réguliers (n'ayant pas entrepris le processus d'accréditation)	170	150 \$
Candidats en situation particulière (stagiaires, inscrits dans un programme de 2 ^e cycle reconnu par l'Ordre, ayant interrompu le processus)	216	370 \$
Candidats répondant aux exigences d'obtention du titre	16	740 \$
Candidats seniors	19	740 \$
	2 009	

La date de versement de la cotisation était le 1^{er} février 2010.

Conseil d'administration et comités

Conseil d'administration 2010-2011*

Comité exécutif

Présidente du Conseil

Marie-Andrée Giroux, FCMA
Capitale-Nationale

Président-directeur général

François Renauld, FCMA

Vice-président

Charles Auger, FCMA
Montréal

Trésorière

Nathalie Houle, CMA
Capitale-Nationale

Administrateur élu

Marc Bélanger, CMA
Montréal

Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Nelly Rodrigue

Autres administrateurs élus

Denis Asselin, FCMA

Montréal

Éric Bonenfant, CMA

Montréal

François Collette, CMA

Montréal

Stéphane Côté, CMA

Estrie

Joanne Couture, FCMA

Montréal

Lydia D'Errico, CMA

Montréal

Steve Gaudet, CMA

Capitale-Nationale

Danielle Harvey, CMA

Capitale-Nationale

Stéphane Julien, CMA

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Jean Lavoie, FCMA

Montréal

Richard Marcoux, CMA

Capitale-Nationale

Michel Milot, FCMA

Montréal

Caroline Moore, CMA

Outaouais

Rolland Morier, FCMA

Montréal

Marrouane Nabih, CMA

Mauricie

Sylvie Valois, CMA

Montréal

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Louis-Marie Bissonnette

Michel Chevrier

Hugues T. Poulin

Présidents des sections/ conseils régionaux

Abitibi-Témiscamingue

Pascal Gagnon, CMA

Centre-Québec

Steve Turner, CMA

Est du Québec

Lise Fréchette, FCMA

Estrie

Vincent Perron, CMA

Montréal

Evelyne Blain, CMA

Outaouais

Jean-Charles Parisé, CMA

Québec

Réjean Lemieux, CMA

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Steeve Néron, CMA

Comités permanents et groupes de travail

Comité de coordination des élections au Conseil d'administration

Présidente

Marie-Andrée Giroux, FCMA

Secrétaire

François Renauld, FCMA

Autre membre

Isabelle F. LeBlanc

Conseil de discipline

Président

Pierre Linteau

Secrétaire

Christiane Martinez

Autres membres

John W. Babiak, FCMA

Maryse Beaudin, FCMA

Jean-Marie Bérubé, FCMA

Dominique Derome, FCMA

Sylvie Deslauriers, FCMA

Francine Fontaine, FCMA

Marielle Hébert, FCMA

Gérald Houle, FCMA

Comité de la formation continue

Président

Steeve Massicotte, CMA

Autres membres

Marie-Claude Huard

Isabelle F. LeBlanc

Comité de formation et d'accréditation

Président

Eduardo Schiehl, CMA

Vice-président

Jean-François Henri, FCMA

Secrétaire

Steeve Massicotte, CMA

Représentants des universités

Fodil Adjaoud, CMA

Lisa Baillargeon, CMA

Janie Bérubé

Mario Côté, FCMA

Sylvie Deslauriers, FCMA

Jacqueline Di Vito, CMA

Mark Gandey, CMA

Trevor Hagyard, CMA

Sylvain Houle, CMA

Paul Kalyta

Rachid Khali, CMA

Bruce Lagrange

Daniel Tremblay

Comité de la comptabilité publique

Président

Steeve Massicotte, CMA

Autres membres

Karine Blais, CMA

Hubert Laberge, CMA auditeur

Comité de la formation

Membres de l'Ordre

Eduardo Schiehl, CMA, président

Jean-François Henri, FCMA,

vice-président

Membres nommés par

la Conférence des recteurs et des

principaux des universités du Québec

Mario Côté, FCMA

Trevor Hagyard, CMA

Membre nommé par

le ministre de l'Éducation

Vincent Petitclerc

Secrétaire

Steeve Massicotte, CMA

Comité de révision

Michel Chevrier

Jacques Côté, FCMA

Josée De La Durantaye, FCMA

Claude Paul-Hus, FCMA

Hugues T. Poulin

Secrétaire

Christiane Martinez

Comité des ressources

Président

Marrouane Nabih, CMA

Vice-présidente

Danielle Harvey, CMA

Trésorière

Nathalie Houle, CMA

Secrétaire

Josée Blanchard, CMA

Autre membre

Rolland Morier, FCMA

Comité de sélection, d'évaluation et de rémunération

Marie-Andrée Giroux, FCMA

Charles Auger, FCMA

Comité d'évaluation des demandes d'équivalence

Président

Eduardo Schiehl, CMA

Autres membres

Karine Blais, CMA

Steeve Massicotte, CMA

Comité d'évaluation du rendement du Conseil d'administration

Présidente

Marie-Andrée Giroux, FCMA

Autres membres

Charles Auger, FCMA

Isabelle F. LeBlanc

François Renauld, FCMA

Nelly Rodrigue

Comité d'inspection professionnelle

Président

Mario Gamelin, FCMA

Vice-présidente

Nadine Pelletier, CMA

Secrétaire

Karine Blais, CMA

Autres membres

Stéphane Beaudoin, CMA

Guy Bérard, CMA

Réjean Champagne, CMA

Hubert Laberge, CMA auditeur

Yves A. Ménard, CMA

Jacques Rioux, CMA

Martin Taillon, CMA

* Les membres du Conseil d'administration sont tous entrés en poste le 12 juin 2010.

Personnel permanent

Membres des comités nationaux et interprofessionnels

Conseil des Fellows

Président

Alphonse M. Galluccio, FCMA

Vice-présidente

Sylvie Raymond, FCMA

Secrétaire

François Renaud, FCMA

Membre de l'exécutif

Gilles Noël, FCMA

Comité de sélection des Fellows

Présidente

Dominique Derome, FCMA

Secrétaire

François Renaud, FCMA

Autres membres

Charles Auger, FCMA

John W. Babiak, FCMA

Alphonse M. Galluccio, FCMA

Michel Milot, FCMA

Groupe de travail sur la vigie et la réingénierie de la profession comptable

Présidente

Marie-Andrée Giroux, FCMA

Secrétaire

François Renaud, FCMA

Autres membres

Charles Auger, FCMA

Marc Bélanger, CMA

Nadi Chlala, FCMA

Josée De La Durantaye, FCMA

Dominique Derome, FCMA

Richard Désy, FCMA

Alphonse M. Galluccio, FCMA

Mario Gamelin, FCMA

René Garneau, FCMA

Nathalie Houle, CMA

Michel Milot, FCMA

Louiselle Paquin, FCMA

Claude Paul-Hus, FCMA

Serge Rémillard, FCMA

Michel Verreault, FCMA

Daniel Zbacnik, FCMA

Jury du Gala Reconnaissance CMA 2010

Charles Auger, FCMA

Jean-François Lasnier, FCMA

Michel Milot, FCMA

Bureau du syndic

Syndic

François Ménard, FCMA

Syndics adjoints

Pierre Carrier, FCMA

Luc Godin, CMA

Sylvain Ménard, CMA

Représentants du Québec au Conseil d'administration de CMA Canada

Jacques Côté, FCMA

Claude Paul-Hus, FCMA

Marcel Vienneau

Membre du Conseil des présidents de CMA Canada

Marie-Andrée Giroux, FCMA

Délégués au Comité de développement des compétences de CMA Canada

Richard Fontaine, FCMA

Maurice Gosselin, FCMA

Comité de nomination et de gouvernance

Marcel Vienneau

Comité de contrôle préalable FCMA

Jacques Côté, FCMA

Comité du fonds de pension

Laura Talbot-Allan, FCMA

Comité de vérification et des finances

Claude Paul-Hus, FCMA

Membres de la Fondation de recherche de CMA Canada

Pierre-Jean Dion, FCMA

Pierre Filiatrault

Délégué au Conseil interprofessionnel du Québec

François Renaud, FCMA

François Renaud, FCMA

Président-directeur général

Jean-François Lasnier, FCMA

Premier vice-président

Isabelle F. LeBlanc

Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Josée Blanchard, CMA

Vice-présidente de l'administration et des technologies de l'information

Lyne Lortie

(à compter du 1^{er} novembre 2010)

Vice-présidente du marketing et des communications

Steeve Massicotte, CMA

Vice-président de la formation et de la qualité

Lisa-Marie Auger

(jusqu'au 17 mars 2011)

Conseillère – Service à la clientèle

Mylène Bayard

Coordonnatrice des programmes exécutifs

Lucie Bélanger

Conseillère – Admission et qualité

Evelyne Blain, CMA

(à compter du 28 mars 2011)

Directrice du développement du marché des affaires

Karine Blais, CMA

Coordonnatrice de l'admission et de la qualité

Marie-Ève Boivin

Coordonnatrice aux communications-marketing

Ginette Bourbonnais

Coordonnatrice de la conception et de la rédaction

Isabelle Bourdeau, CMA

Coordonnatrice de la comptabilité

Gilles Choquette

Coordonnateur des sites Web

Jean-François Couturier

(à compter du 25 mai 2010)

Coordonnateur des technologies de l'information

Pierrette De Quoy

Adjointe au premier vice-président

Catherine Desrochers

Directrice du développement du marché étudiant

Guylaine Dupuis

Graphiste

Wafaa El-Doumani

Coordonnatrice des programmes de formation

Anna Guerriero

Conseillère – Formation et qualité

Marie-Claude Huard

Directrice de la formation continue

Ariane Jacques

(à compter du 21 février 2011)

Coordonnatrice des événements et des partenariats

Hélène Larouche

Conseillère - Soutien aux utilisateurs

Béatrice Laurier

(à compter du 7 février 2011)

Coordonnatrice aux communications-marketing

Charline Lessieux

(à compter du 4 octobre 2010)

Adjointe administrative

Christiane Martinez

Adjointe au président-directeur général

Lila Ménard

Préposée – Services de bureau et réception

(jusqu'au 9 mars 2011)

Conseillère – Service à la clientèle

(à compter du 9 mars 2011)

Lauraine Ouellette

(jusqu'au 14 février 2011)

Coordonnatrice des événements et des partenariats

Carole Pearson

Conseillère – Programmes exécutifs

Josiane Pilon

Coordonnatrice du marché étudiant

Lisa Proulx

Réceptionniste et adjointe administrative

Kathy Rocheleau

Coordonnatrice du marché étudiant

Nancy Rocheleau

Coordonnatrice du marché des affaires

Claudine Serra

(jusqu'au 15 mars 2011)

Adjointe administrative

Marise Tanguay

Conseillère – Programmes de formation

Oxana Zamaruyeva

Conseillère – Comptabilité

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière, rapport de l'auditeur indépendant et états financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés de l'Ordre et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Le système comptable de l'Ordre ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en tenant compte de tous les éléments significatifs selon les conventions comptables mentionnées dans les notes complémentaires. Les états financiers comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements.

Le Conseil d'administration de l'Ordre est responsable d'examiner les états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière. Lorsqu'il s'en trouve satisfait, le Conseil approuve les états financiers.

La présidente du Conseil,
Marie-Andrée Giroux, FCMA

Le président-directeur général,
François Renaud, FCMA

Aux membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point Les états financiers consolidés de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé sur ces états une opinion sans restriction en date du 16 avril 2010.

Pierre D. Fauteux, CMA auditeur

Montréal, le 10 mai 2011

Bilan consolidé

au 31 mars	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	2011	2010
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse	860 332	132	860 464	359 697
Placements temporaires (note 4)	5 434 066	75 123	5 509 189	6 510 799
Débiteurs	352 477	-	352 477	362 698
Stocks	23 255	-	23 255	49 835
Frais payés d'avance	270 681	-	270 681	271 167
	6 940 811	75 255	7 016 066	7 554 196
Placements à long terme (notes 5 et 11)	1 465 287	-	1 465 287	-
Immobilisations (note 6)	862 143	-	862 143	805 321
	9 268 241 \$	75 255 \$	9 343 496 \$	8 359 517 \$
Passif				
Passif à court terme				
Créditeurs et frais courus	1 404 479	-	1 404 479	989 832
Taxes à la consommation	519 520	-	519 520	546 795
Produits reportés (note 7)	5 545 247	-	5 545 247	5 212 199
	7 469 246	-	7 469 246	6 748 826
Loyer à payer	94 545	-	94 545	-
	7 563 791	-	7 563 791	6 748 826
Actifs nets				
Investis en immobilisations	862 143	-	862 143	805 321
Non affectés	842 307	-	842 307	805 370
Fonds d'indemnisation	-	75 255	75 255	-
	1 704 450	75 255	1 779 705	1 610 691
	9 268 241 \$	75 255 \$	9 343 496 \$	8 359 517 \$

Signé au nom du Conseil :

Marie-Andrée Giroux, FCMA, présidente

Nathalie Houle, CMA, trésorière

Évolution des actifs nets consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds d'administration générale			Total 2011	Total 2010
	Investis en immobilisations	Non affectés	Fonds d'indemnisation		
Solde au début	805 321	805 370	-	1 610 691	1 482 841
Excédent des produits sur les charges	(412 483)	581 242	255	169 014	127 850
Affectation au fonds d'indemnisation (note 2)	-	(75 000)	75 000	-	-
Investissement en immobilisations	469 305	(469 305)	-	-	-
Solde à la fin	862 143 \$	842 307 \$	75 255 \$	1 779 705 \$	1 610 691 \$

Résultats consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	2011	2010
Produits				
Cotisations annuelles	5 252 600	-	5 252 600	4 948 635
Formation et qualité	4 777 156	-	4 777 156	3 979 307
Marketing et communications	338 620	-	338 620	337 404
Administration et technologies de l'information	76 773	-	76 773	99 950
Revenus de placements	62 477	255	62 732	42 504
Protection du public	64 123	-	64 123	53 937
	10 571 749	255	10 572 004	9 461 737
Charges				
Contributions à des organismes affiliés	1 908 029	-	1 908 029	1 720 754
Formation et qualité	2 826 170	-	2 826 170	2 532 916
Marketing et communications	2 148 182	-	2 148 182	2 097 158
Administration et technologies de l'information	2 104 066	-	2 104 066	1 735 929
Gouvernance et direction générale	1 055 027	-	1 055 027	880 772
Comités	93 570	-	93 570	115 302
Protection du public	267 946	-	267 946	251 056
	10 402 990	-	10 402 990	9 333 887
Excédent des produits sur les charges	168 759 \$	255 \$	169 014 \$	127 850 \$

Flux de trésorerie consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars	2011	2010
Activités de fonctionnement		
Excédent produits sur les charges	169 014	127 850
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Variation du loyer à payer	94 545	-
Perte sur cession d'immobilisations	21 481	-
Amortissement des immobilisations	391 002	315 206
	676 042	443 056
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 14)	757 707	311 004
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 433 749	754 060
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 465 287)	-
Acquisition d'immobilisations	(469 305)	(259 290)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 934 592)	(259 290)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents	(500 843)	494 770
Trésorerie et équivalents au début	6 870 496	6 375 726
Trésorerie et équivalents à la fin (note 15)	6 369 653 \$	6 870 496 \$

Notes aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

① Statut et nature des activités

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA) est un ordre professionnel à titre réservé dont la principale fonction est d'assurer la protection du public. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats remplissant les conditions nécessaires, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. Il est affilié à la Société des comptables en management du Canada (SCMC). Ces états financiers consolidés rendent compte des activités de l'Ordre et des sections régionales.

L'Ordre est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu du *Code des professions* et est considéré comme tel au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

② Création du fonds d'indemnisation et adoption de la comptabilité par fonds

Le 27 mars 2010, le Conseil d'administration de l'Ordre adoptait le *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec* et il a procédé à la création du fonds d'indemnisation par résolution unanime le 12 juin 2010 en y affectant la somme de 75 000 \$.

La création de ce fonds a entraîné l'adoption de la comptabilité par fonds, comme l'explique la note ③.

③ Conventions comptables

États financiers consolidés Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Ordre et ceux de ses sections régionales.

Comptabilité par fonds L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses activités et applique la méthode du report. Les activités de fonctionnement sont présentées dans les fonds suivants :

Fonds d'administration générale Le fonds d'administration générale regroupe l'ensemble des actifs, des passifs, des produits et des charges afférents aux activités de l'Ordre et de ses sections régionales, à l'exception des opérations liées au fonds d'indemnisation décrit ci-après.

Fonds d'indemnisation Le fonds d'indemnisation, dont l'actif net doit être maintenu à un minimum de 75 000 \$, est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre de l'Ordre à d'autres fins que celles auxquelles on les lui avait remises dans l'exercice de sa profession.

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui affectent les soldes présentés au bilan et à l'état des résultats ainsi que dans les notes aux états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers Les instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur et sont classés selon l'objet visé lorsqu'ils ont été acquis ou émis et selon leurs caractéristiques et leur désignation par l'Ordre, comme suit :

Encaisse	Détenue à des fins de transaction
Placements temporaires	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Placements à long terme	Détenus jusqu'à échéance
Créditeurs et frais courus	Autres passifs

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance, qui ne sont pas des instruments dérivés, comportent des paiements fixes ou pouvant être déterminés, de même que des échéances fixes, et la direction de l'Ordre a la ferme intention et la capacité de les détenir jusqu'à échéance. Ces actifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction afférents à chaque catégorie d'instruments financiers sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

En 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a retiré l'obligation d'application des chapitres 3862, Instruments financiers - informations à fournir et 3863, Instruments financiers - présentation, pour les organismes sans but lucratif. L'Ordre s'est prévalu de cette possibilité et continue d'appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation.

Stocks Les stocks sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de la durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencement	10 %
Système téléphonique	20 %
Logiciels	20 %
Équipements informatiques	25 %
Améliorations locatives	durée restante du bail

Constatation des produits L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Les cotisations provenant des membres et des candidats sont portées aux résultats sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu et que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services Le fonctionnement de l'Ordre dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Constatation de la charge de loyer Le bail prévoit des loyers gratuits et une augmentation des paiements minimums de loyer pendant la durée du bail. L'Ordre constate la charge de loyer selon une formule linéaire sur la durée du bail et comptabilise à titre de loyer à payer l'écart entre le loyer calculé selon la formule linéaire et le loyer exigible selon les dispositions du bail.

La charge de loyer comprend aussi les paiements de taxes foncières et de frais d'exploitation et les autres charges accessoires, qui sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

④ Placements temporaires	2011	2010
Certificats de placement garanti, portant intérêt à 1,20 % (entre 1,17 % et 1,21 % en 2010), encaissables en tout temps (valeur nominale 5 425 000 \$; 6 500 000 \$ en 2010)	5 509 189 \$	6 510 799 \$

⑤ Placements à long terme	2011	2010
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant entre 2,00 % et 2,50 %, encaissables à l'échéance, échéant entre juin 2012 et décembre 2013 (valeur de marché 1 465 287 \$)	1 465 287 \$	- \$

⑥ Immobilisations	2011		2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et agencement	358 002	99 199	258 803	142 412
Logiciels	960 937	433 930	527 007	548 167
Équipements informatiques	119 141	65 757	53 384	69 544
Système téléphonique	25 500	2 551	22 949	4 808
Améliorations locatives	-	-	-	40 390
	1 463 580 \$	601 437 \$	862 143 \$	805 321 \$

⑦ Produits reportés	2011	2010
Cotisations perçues d'avance	5 470 987	5 105 456
Autres produits perçus d'avance	74 260	106 743
	5 545 247 \$	5 212 199 \$

⑧ Régime de retraite

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Le coût du régime est établi en fonction du solde des cotisations de l'Ordre. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé des cotisations obligatoires totalisant 128 212 \$ (124 268 \$ en 2010).

⑨ Gestion du capital

Le capital de l'Ordre est constitué de ses actifs nets non grevés d'affectation. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de ses activités afin de s'acquitter de son rôle en matière de protection du public et d'offrir des services à ses membres. L'Ordre gère son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration de l'Ordre a approuvé une politique de gestion de l'actif net de même que le plan de rajustement qui l'accompagne, qui fixent le niveau satisfaisant de l'actif net à 20 % des produits annuels et détaillent les actions à entreprendre pour y parvenir.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe concernant son capital.

⑩ Instruments financiers

Risque de crédit Le risque de crédit est le risque que l'Ordre subisse une perte financière en raison de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations. L'exposition de l'Ordre au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances. Une provision pour créances douteuses est constatée lorsque le recouvrement des débiteurs devient incertain.

Risque de taux d'intérêt L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses actifs financiers portant intérêt à taux fixe. Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux affectent la valeur de marché des actifs financiers.

Risque de change L'Ordre ne conclut pas d'opérations en devises étrangères. Il n'est donc pas exposé aux fluctuations des cours du change.

Juste valeur La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs et frais courus correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur comptable puisque les taux d'intérêt se rapprochent des taux du marché pour des instruments semblables.

La juste valeur est fondée sur des estimations de la direction et est généralement établie selon les conditions du marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la valeur future.

⑪ Éventualités

L'Ordre a garanti le paiement de son engagement contractuel en vertu d'un bail au moyen d'une lettre de crédit de 450 000 \$ en faveur du bailleur, garantie par un certificat de placement garanti de 450 000 \$. Le solde de la lettre de crédit sera réduit annuellement comme suit :

2016	360 000 \$
2017	270 000
2018	180 000
2019	90 000

⑫ Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail pour ses locaux échéant en juin 2023, à verser la somme totale de 3 566 671 \$. Les loyers minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2012	116 016 \$
2013	278 439
2014	278 439
2015	278 439
2016	298 328

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location de photocopieurs échéant en mars 2016, à verser la somme totale de 128 780 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2012	25 756 \$
2013	25 756
2014	25 756
2015	25 756
2016	25 756

L'Ordre s'est engagé à verser une contribution de 100 000 \$ à la Fondation de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec au cours du prochain exercice.

⑬ Opérations entre apparentés

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et la Fondation de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec sont des organismes apparentés en raison du degré d'influence exercé par l'Ordre sur la Fondation.

La Fondation a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*; elle a pour objectif de fournir une aide financière aux étudiants et de soutenir des projets de recherche ou des projets dans la collectivité dont les résultats sont susceptibles d'avoir un impact sur le développement et le rayonnement de la profession de CMA. Le président-directeur général de l'Ordre ainsi que deux employés permanents siègent au conseil d'administration de la Fondation, qui compte dix administrateurs.

La Fondation reçoit gracieusement des locaux et un soutien administratif de l'Ordre. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Ordre et de la Fondation.

⑭ Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	2011	2010
Débiteurs	10 221	(9 479)
Stocks	26 580	2 938
Frais payés d'avance	486	151 868
Créditeurs et frais courus	414 647	(129 673)
Produits reportés	333 048	277 516
Taxes à la consommation	(27 275)	17 834
	757 707 \$	311 004 \$

⑮ Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents se composent des soldes d'encaisse et des placements temporaires encaissables sur demande.

À la date du bilan, le solde de la trésorerie et équivalents s'établit comme suit :

	2011	2010
Encaisse	860 464	359 697
Placements temporaires (note 4)	5 509 189	6 510 799
	6 369 653 \$	6 870 496 \$

⑯ Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts inclus dans l'état des résultats s'établissent comme suit :

	2011	2010
Intérêts reçus	47 446 \$	42 504 \$

⑰ Chiffres comparatifs

Certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice courant.

Relevés consolidés des produits

de l'exercice terminé le 31 mars

	2011	2010
Cotisations annuelles		
Cotisation annuelle des candidats à la profession	180 820	161 650
Cotisation annuelle des membres	5 071 780	4 786 985
	5 252 600 \$	4 948 635 \$
Formation et qualité		
Évaluations et immatriculations	104 865	107 430
Épreuves nationales	328 500	233 743
Programme de leadership stratégique CMA	2 205 687	1 921 687
Programmes exécutifs	2 009 650	1 673 500
Comptabilité publique	17 150	-
Formation continue	110 104	31 082
Autres revenus	1 200	11 865
	4 777 156 \$	3 979 307 \$
Marketing et communications		
Services reliés à l'emploi	166 470	136 778
Événements	150 030	169 363
Publications	22 120	31 263
	338 620 \$	337 404 \$
Protection du public		
Inspection professionnelle	48 650	38 350
Règlement de poursuites judiciaires	15 473	15 587
	64 123 \$	53 937 \$

Relevés consolidés des charges

de l'exercice terminé le 31 mars	2011	2010
Contributions à des organismes affiliés		
Quote-part à la Société des comptables en management du Canada (nette d'une subvention au bilinguisme de 296 059 \$; 290 000 \$ en 2010)	1 748 482	1 560 555
Quote-part au Conseil interprofessionnel du Québec	22 246	21 715
Quote-part à l'Office des professions du Québec	12 301	13 484
Contribution à la Fondation de l'Ordre des CMA	125 000	125 000
	1 908 029 \$	1 720 754 \$
Formation et qualité		
Épreuves nationales	120 129	94 372
Programme de leadership stratégique CMA	926 902	861 866
Programmes exécutifs	908 858	801 592
Comptabilité publique	18 745	-
Formation continue	100 601	25 341
Comité de la formation	6 520	3 450
Ressources humaines	727 072	721 430
Autres frais d'exploitation	17 343	24 865
	2 826 170 \$	2 532 916 \$
Marketing et communications		
Recrutement	108 436	73 395
Développement des affaires et sections régionales	29 698	33 281
Événements	406 277	343 749
Publicité et promotion	720 563	686 381
Publications	64 522	71 208
Ressources humaines	801 062	853 201
Autres frais d'exploitation	17 624	35 943
	2 148 182 \$	2 097 158 \$
Administration et technologies de l'information		
Loyer et entretien des locaux	529 304	417 545
Fournitures de bureau	58 478	58 681
Centre informatique	210 530	134 723
Perte sur cession d'immobilisations	21 481	-
Amortissement des immobilisations	391 002	315 207
Ressources humaines	572 963	547 834
Autres frais d'exploitation	320 308	261 939
	2 104 066 \$	1 735 929 \$
Gouvernance et direction générale		
Administration générale	63 525	53 961
Honoraires professionnels	72 378	78 274
Ressources humaines	900 910	730 391
Autres frais d'exploitation	18 214	18 146
	1 055 027 \$	880 772 \$
Protection du public		
Inspection professionnelle	102 148	83 403
Honoraires professionnels - Usurpation du titre	14 679	17 364
Syndic	47 521	75 050
Discipline	103 598	75 199
Révision	-	40
	267 946 \$	251 056 \$

Publié par l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec
393, rue Saint-Jacques, bureau 920, Montréal (Québec) H2Y 1N9
cma-quebec.org

Juin 2011

Coordination et rédaction : Ginette Bourbonnais

Conception graphique : Guylaine Dupuis

Impression : J B Deschamps

*La forme masculine utilisée dans ce rapport annuel
désigne aussi bien les femmes que les hommes.*

